



LE PARLEMENT EUROPÉEN, AU SERVICE DES CITOYENS



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

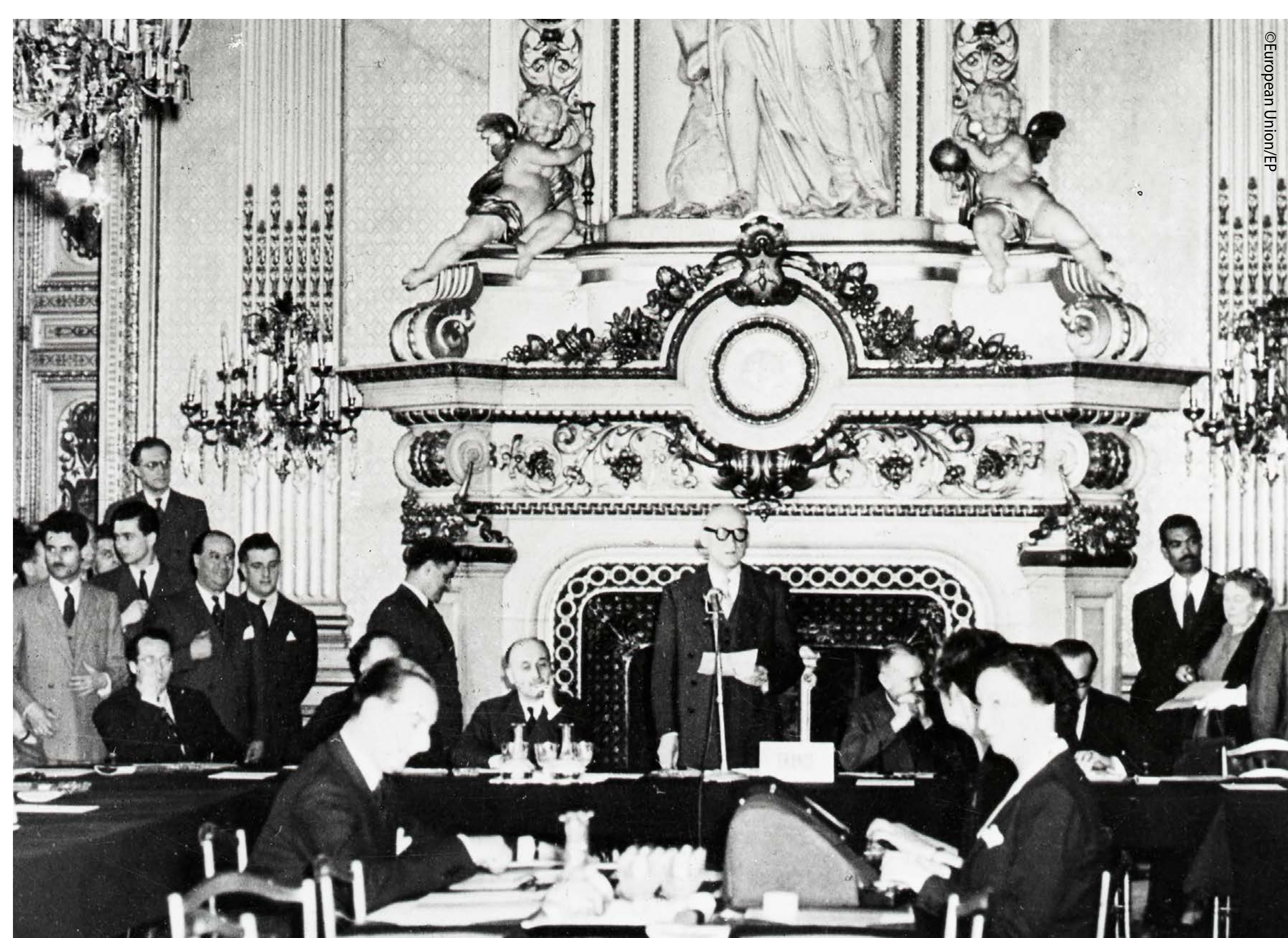
[f](https://www.facebook.com/parlement.europeen.france) parlement.europeen.france
[v](https://www.youtube.com/channel/UCPE_FRANCE) PE_FRANCE
[i](https://www.instagram.com/parlementeuropeen) parlementeuropeen
[in](https://www.linkedin.com/company/parlement-europeen-en-france) parlement-europeen-en-france
[y](https://www.youtube.com/channel/UCBIPEFrance) BIPEFrance

APRÈS LA GUERRE, L'EUROPE CONSTRUIT LA PAIX

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Européens veulent tout mettre en œuvre pour bâtir une paix durable.

1950

Jean Monnet est l'un des « pères fondateurs de l'Europe », il a voyagé dans le monde entier de par sa profession de négociant en vin et a eu l'idée d'unir les Européens en les faisant travailler sur un projet commun. Il réussit à convaincre Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères français, et Konrad Adenauer, Chancelier allemand, de mettre en place un plan pour exploiter ensemble leurs productions de charbon et d'acier. Rejoints par la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, ils créent ainsi la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). C'est la première pierre à la construction européenne.



« L'EUROPE NE SE FERA PAS D'UN COUP,
NI DANS UNE CONSTRUCTION D'ENSEMBLE :
ELLE SE FERA PAR DES RÉALISATIONS CONCRÈTES,
CRÉANT D'ABORD UNE SOLIDARITÉ DE FAIT »

(Déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950)

1979 : PREMIÈRES ÉLECTIONS AU SUFFRAGE

UNIVERSEL DIRECTES AU PARLEMENT EUROPÉEN

Pour la première fois en juin 1979, les citoyens européens ont choisi directement leurs représentants au Parlement européen. Ainsi, 410 députés ont été élus dans les neuf pays composant alors les Communautés européennes pour un mandat de cinq ans (1979-1984). La française Simone Veil devient alors la première femme présidente du Parlement européen.



Témoignage de Robert Hébras, dernier rescapé d'Oradour-sur-Glâne

« A Oradour-sur-Glâne, le 10 juin 1944, les Waffen SS du régiment Der Führer, appartenant à la division Das Reich, massacrent 643 femmes, enfants, hommes et incendient l'ensemble des bâtiments de mon village natal.

Parmi les victimes, ma mère Marie et deux de mes sœurs, Georgette et Denise. Cinq hommes et une femme réussissent à s'échapper des lieux d'exécution, je suis le dernier témoin parmi ces survivants.

Depuis de nombreuses années, il est important pour moi de témoigner. Témoigner auprès de tous et plus particulièrement auprès des jeunes générations, françaises et étrangères. Témoigner pour maintenir vivante la mémoire des victimes et aussi peut-être, surtout aujourd'hui, pour transmettre la connaissance de cet épisode tragique issu d'une idéologie fondée sur la terreur et l'horreur, par-là, j'appelle les jeunes à la vigilance. A la vigilance pour sauvegarder la paix, s'est ajoutée la volonté de réconciliation et d'entente entre les peuples français et allemand. Je crois que nous sommes tous égaux, nous ne parlons pas la même langue, mais cela ne doit pas nous empêcher de nous serrer la main. C'est bien un des objectifs de la construction européenne. Européen convaincu, en témoignant je ne fais que mon devoir d'Homme, mon devoir de citoyen ».



UNE ÉCONOMIE STABLE

POUR UNE PAIX DURABLE

La Communauté économique européenne (CEE) est créée en 1957, avec la signature du traité de Rome. Elle établit un marché commun, c'est-à-dire la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes, et instaure des politiques communes, notamment en matière d'agriculture, de pêche, de politiques maritime et de transport.



LES TRAITÉS FONDATEURS

DE L'UNION EUROPÉENNE

En 1992, le traité de Maastricht crée l'Union européenne (UE) telle qu'on la connaît aujourd'hui et institue la citoyenneté européenne. Avec les élargissements successifs, une réforme institutionnelle est devenue nécessaire pour permettre à l'Europe de prendre des décisions plus efficaces et de fonctionner de manière démocratique et transparente. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, a apporté les modifications institutionnelles requises, avec notamment l'extension des pouvoirs législatifs du Parlement européen, devenu co-législateur avec le Conseil des ministres, pour décider des politiques de l'UE et de la manière dont elle utilise son budget.



En 1987, le programme de mobilité Erasmus est créé

Basé sur le nom du moine humaniste Érasme, ce programme de mobilité et d'échanges avait pour objectif de donner aux étudiants des 11 pays signataires (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) la possibilité d'effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement scolaire européen. Aujourd'hui, tous les pays de l'UE ainsi que l'Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie participent au programme. Depuis sa création et jusqu'en 2017, ce programme a permis à 9 millions de personnes d'en profiter (étudiants, collégiens, lycéens, apprentis, éducateurs etc...). Aujourd'hui, 34 pays participent au programme.



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

[parlement.europeen.france](https://www.facebook.com/parlement.europeen.france)
[PE_FRANCE](https://twitter.com/PE_FRANCE)
[parlementeuropeen](https://www.instagram.com/parlementeuropeen)
[parlement-europeen-en-france](https://www.linkedin.com/company/parlement-europeen-en-france)
[BIPEFrance](https://www.youtube.com/channel/UC1W1W1W1W1W1W1W1W1W1W1W)

DE 6 À 27, DES ÉTATS MEMBRES « UNIS DANS LA DIVERSITÉ »

En soixante-dix ans, que de chemin parcouru ! En partant de six pays fondateurs, l'Union européenne compte désormais 27 États membres.

1950

Si au début la Communauté est un projet économique et de maintien de la paix, peu à peu, cette coopération va toucher plus de domaines, devenir plus politique et s'amplifier géographiquement avec l'arrivée de nouveaux États membres. Après sept processus d'adhésion, ce qu'on appelle communément l'élargissement, l'Union européenne est passée de 6 à 28 États membres. Cependant, suite au référendum de 2016 par lequel les habitants du Royaume-Uni ont voté à 51,89 % pour la sortie de leur pays de l'Union européenne (Brexit), le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE le 31 janvier 2020 après 3 années de négociation. C'est la première fois qu'un pays sort de l'Union européenne. Des négociations continuent pour établir les bases d'une relation particulière.

L'EUROPE UNIE ET SOLIDAIRE

À l'image de la devise « Unie dans la diversité », les citoyens européens se sont rassemblés sous la bannière de l'Union européenne pour œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité, en s'enrichissant des diverses cultures, des traditions et des langues de chacun.

Les avantages pour les citoyens

L'Union européenne ne possède que les compétences qui lui sont attribuées par les traités. C'est ce qu'on appelle le « principe d'attribution ». En vertu de ce principe, l'UE n'agit que dans les limites des compétences que les États ont accepté de lui transférer.

Ces compétences sont de 3 types :

- les compétences exclusives (par ex. l'union douanière, traités de commerce internationaux),
- les compétences partagées (par ex. marché unique, environnement),
- les compétences d'appui (par ex. éducation, culture).

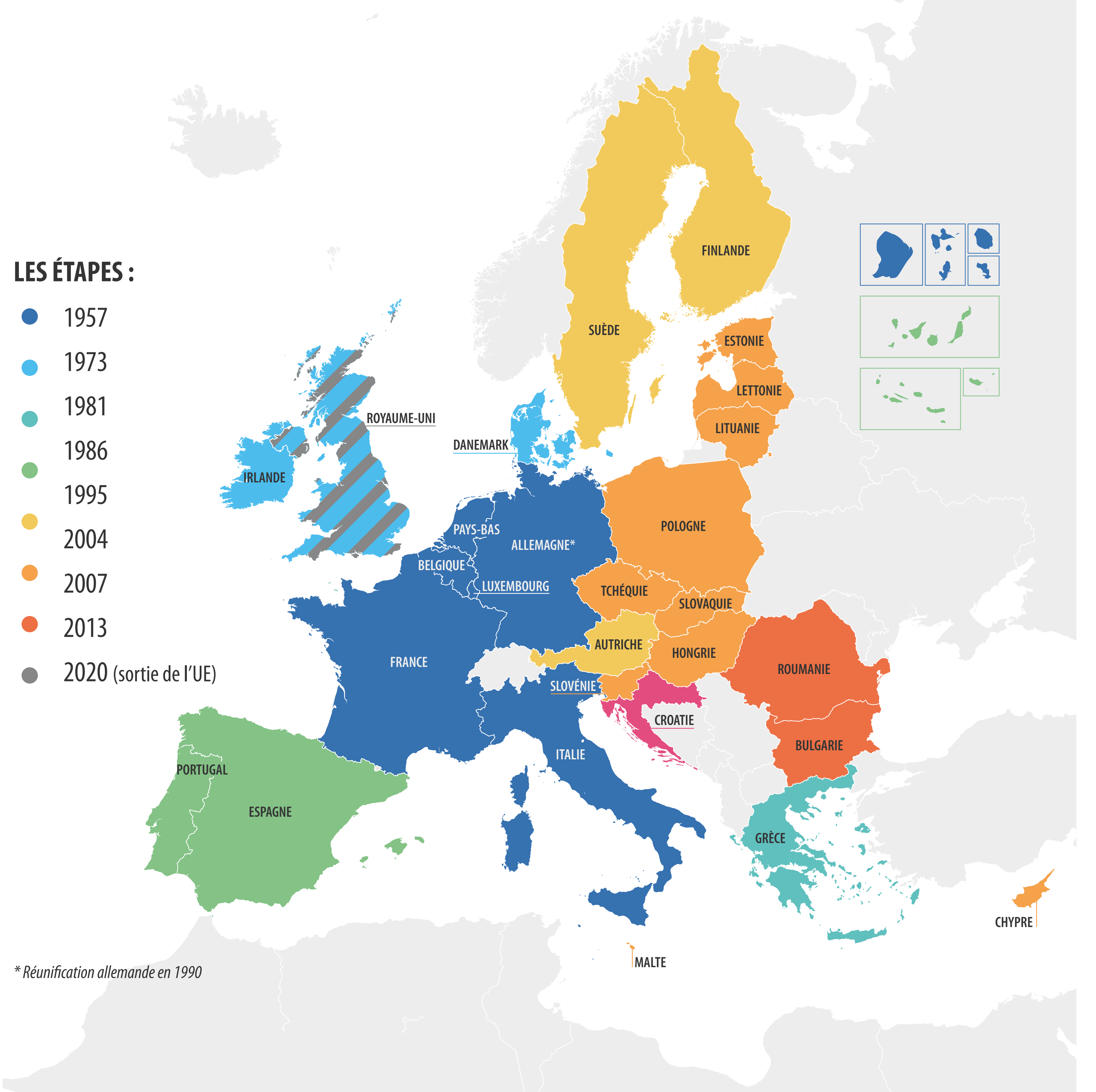
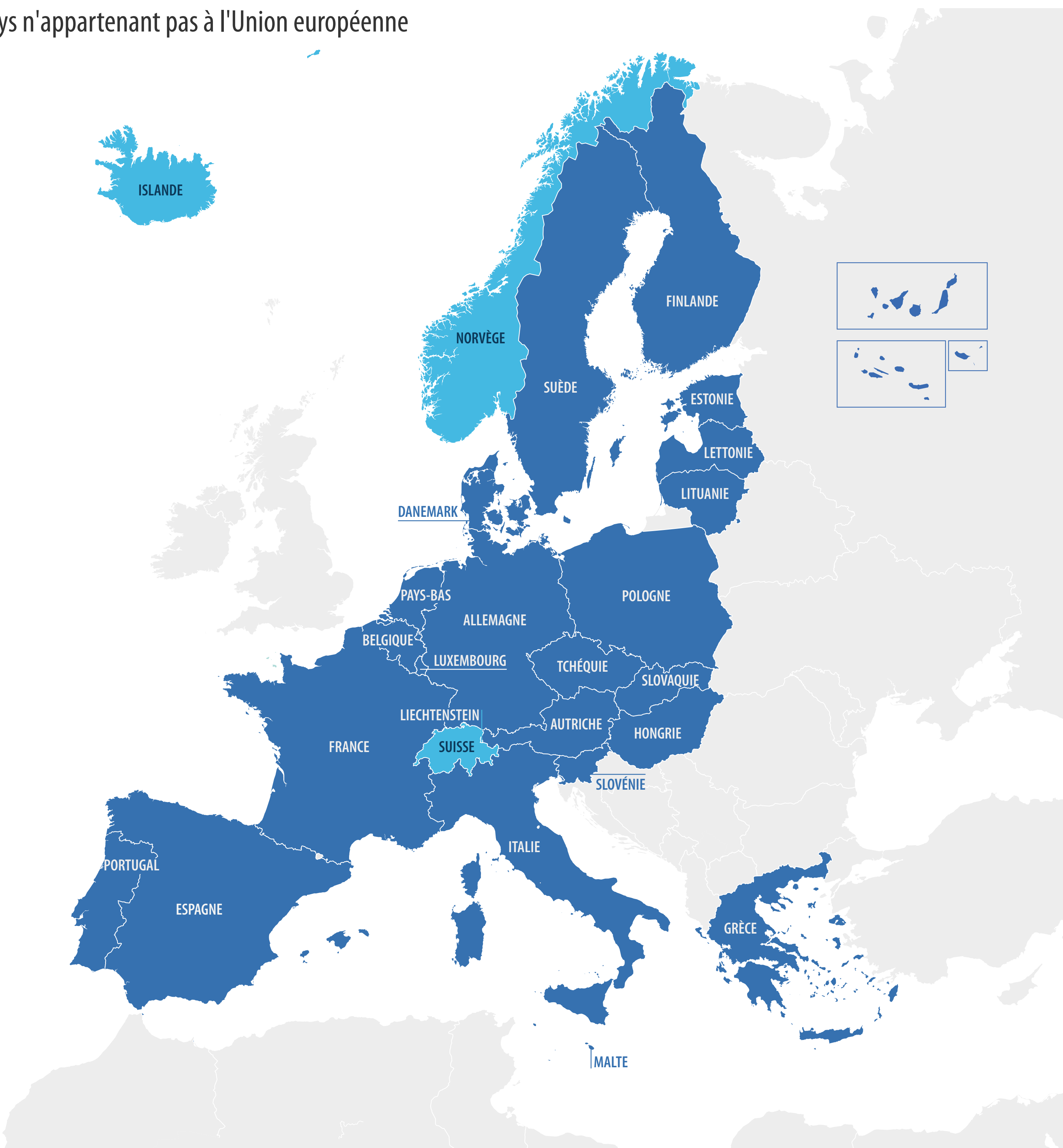
Cependant, les compétences de l'UE sont de plus en plus larges et elle agit pour les citoyens dans de très nombreux domaines (Voir panneau 4).

Un espace sans frontières intérieures

Avec la création en 1985 de l'espace Schengen qui regroupe 26 États européens, les citoyens peuvent circuler librement sans contrôle dans cet espace.

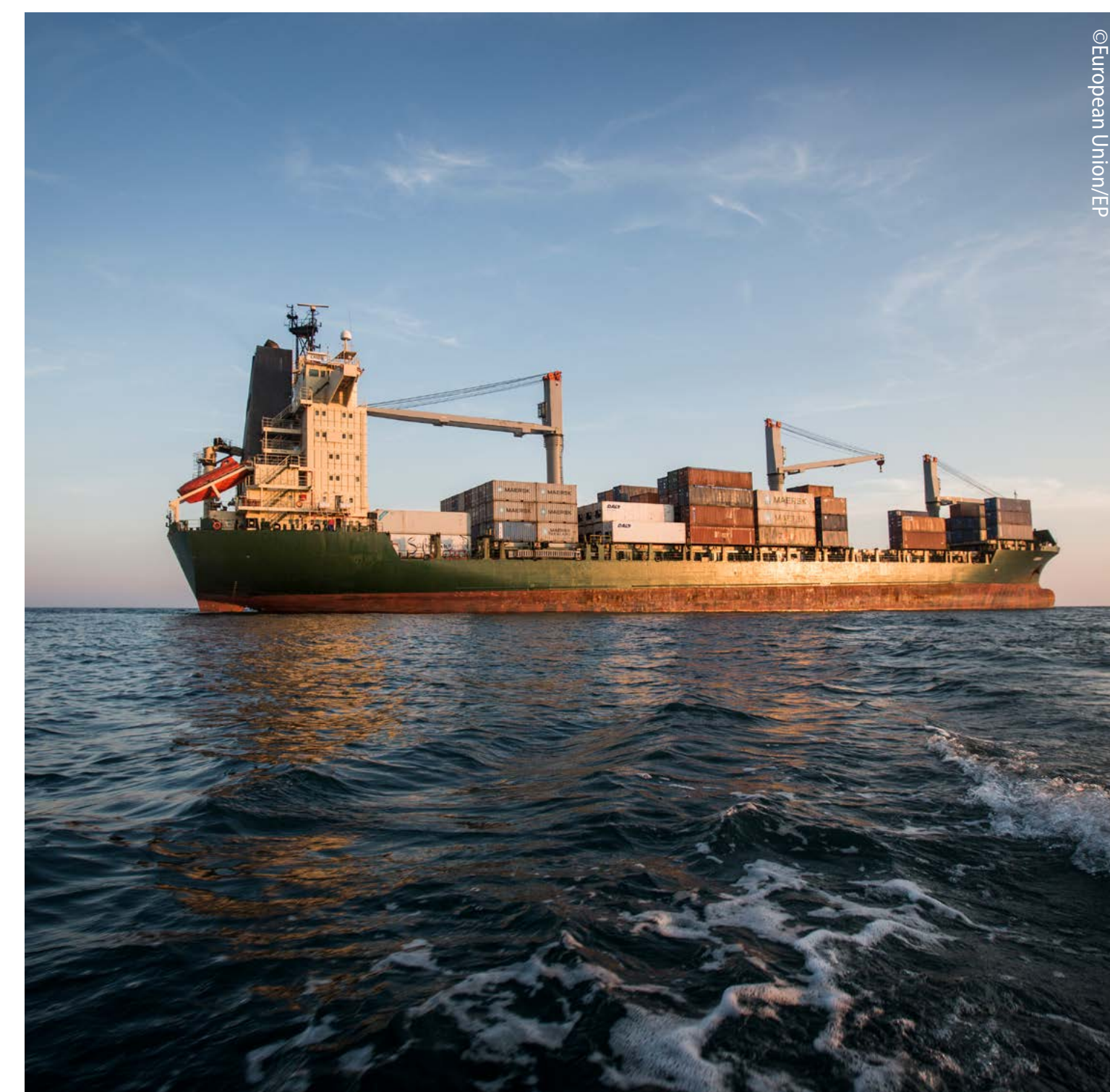
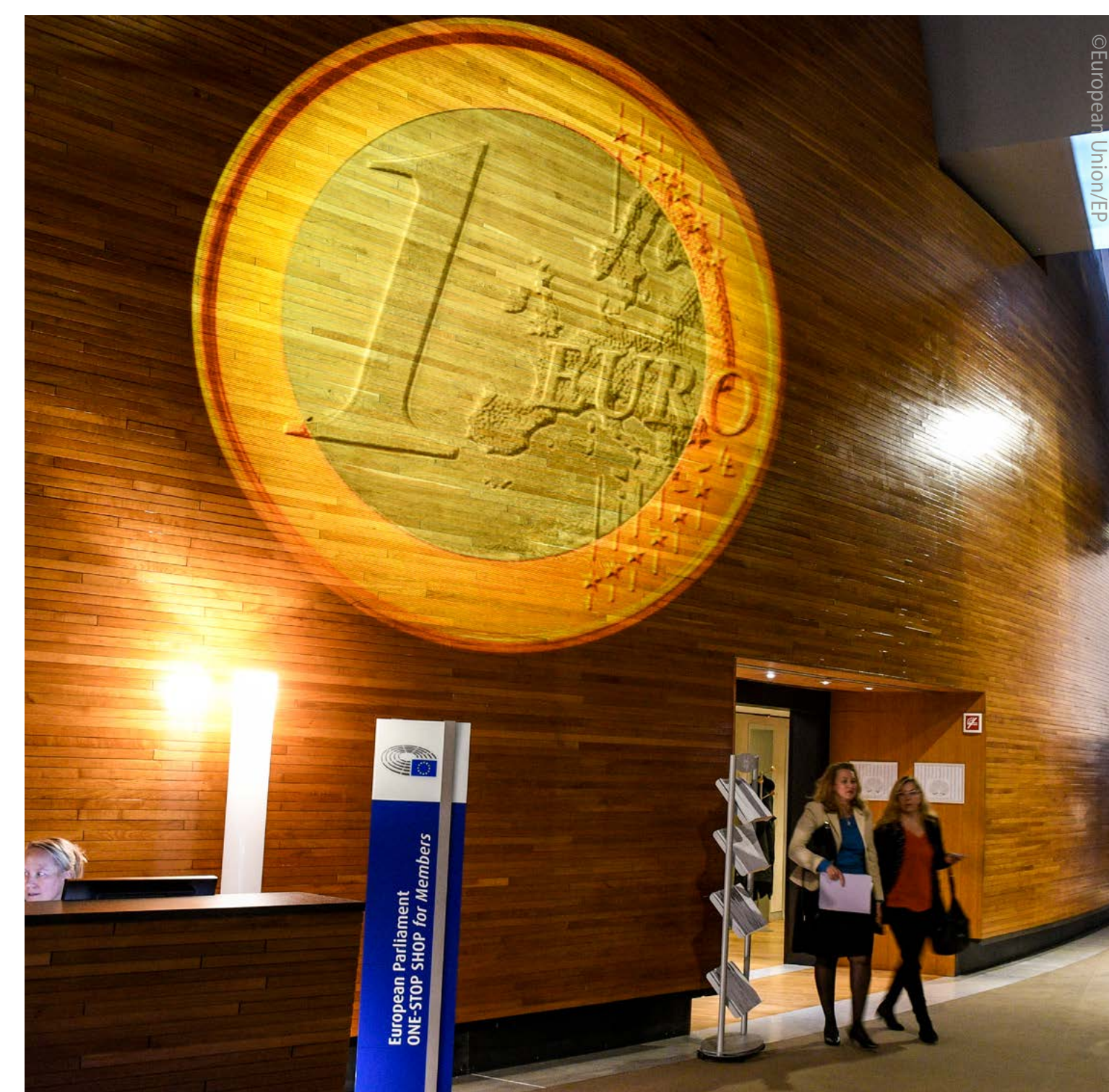
MEMBRES ACTUELS DE L'ESPACE SCHENGEN :

- Pays de l'Union européenne
- Pays n'appartenant pas à l'Union européenne



L'euro

En plus de faciliter grandement les voyages, il présente un intérêt économique et politique important. Monnaie de référence, l'euro permet à l'Union européenne de peser davantage sur l'économie mondiale. La monnaie unique facilite aussi les échanges commerciaux entre les pays de la « zone euro » et les échanges internationaux. Elle offre une plus grande sécurité et des opportunités pour les investisseurs.



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

[parlement.europeen.france](https://www.facebook.com/parlement.europeen.france)
[PE_FRANCE](https://twitter.com/PE_FRANCE)
[parlement.europeen](https://www.instagram.com/parlement.europeen)
[parlement.europeen-en-france](https://www.linkedin.com/company/parlement-europeen-en-france)
[BIPEFrance](https://www.youtube.com/channel/UCI9L31111111111111111111)

POUR DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Avant la mise en place d'élections directes, les députés au Parlement européen étaient désignés par chaque parlement national des États membres. Ils exerçaient tous, de ce fait, un double mandat. Ce n'est qu'à partir de 1979 que les députés européens sont élus au suffrage universel direct, c'est-à-dire directement élus par les citoyens européens, rendant l'Union plus démocratique.



Simone Veil,
Première présidente du Parlement européen,
nouvellement élu au suffrage
universel direct.

« Le Parlement européen, maintenant élu au suffrage universel, est désormais porteur d'une responsabilité particulière. Pour relever les défis auxquels l'Europe est confrontée, c'est dans trois directions qu'il nous faudra l'orienter : l'Europe de la solidarité, l'Europe de l'indépendance, l'Europe de la coopération ».

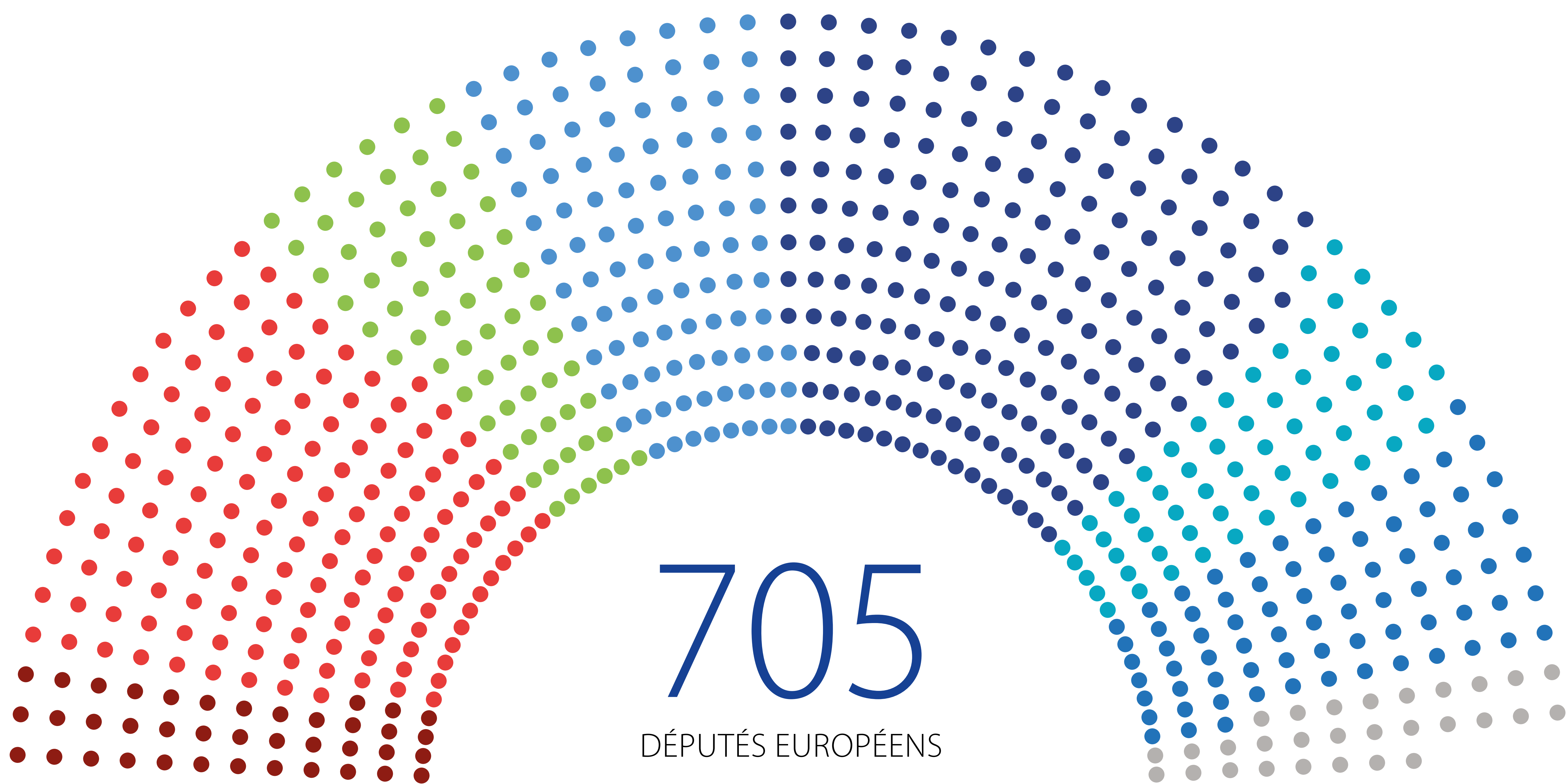
(extrait du discours de Simone Veil au Parlement à Strasbourg le 17 juillet 1979)

**LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ONT LIEU TOUS LES 5 ANS, AU MÊME MOMENT
DANS TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE**

La première élection européenne au suffrage universel direct de 1979 avait attiré 62 % des électeurs inscrits. Depuis, la baisse du taux de participation était systématique à l'échelle de l'UE. Ce n'est qu'en 2014 et encore plus en 2019 qu'on enregistre un taux

de participation en hausse. Le nouveau Parlement européen issu des élections européennes du 26 mai 2019 compte 705 membres. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France compte actuellement

79 députés, élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque tendance politique a présenté une liste de candidats. Seules les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages ont bénéficié d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.



Groupe « La Gauche »	Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen	Groupe des Verts/Alliance libre européenne	Groupe Renew Europe	Groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens)	Groupe des Conservateurs et Réformistes européens	Groupe « Identité et démocratie »	Non-inscrits
La Gauche	S&D	Verts/ALE	Renew Europe	PPE	CRE	ID	NI

Au 13 février 2020

Dernière composition de l'hémicycle



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

parlement.europeen.france
 PE_FRANCE
 parlementeuropeen
 parlement-europeen-en-france
 BIPEFrance

QUEL IMPACT DU PARLEMENT EUROPÉEN AU SERVICE DU QUOTIDIEN DES CITOYENS ET DES VALEURS DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Le Parlement européen participe, aux côtés du Conseil de l'UE (réunion des ministres européens par thématique), à l'élaboration de textes de loi qui influencent le quotidien de tous les citoyens. Voici quelques exemples :

LE CLIMAT/L'ENVIRONNEMENT



Le Parlement européen a adopté, fin novembre 2019, un texte ambitieux déclarant « l'urgence climatique et environnementale » en Europe et dans le monde. Il a ainsi demandé à la Commission européenne de veiller à ce que toutes ses propositions soient alignées sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré en termes de réchauffement climatique; de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et les émissions mondiales issues des transports aérien et maritime.

Le Parlement a également approuvé une nouvelle législation interdisant les plastiques jetables à usage unique à compter de 2021. Les États membres devront atteindre un objectif de collecte de 90% pour les bouteilles en plastique d'ici 2029, et les bouteilles en plastique devront être composées d'au moins 25% de contenu recyclé d'ici 2025, et 30% d'ici 2030.

SANTÉ ET DROITS DES CONSOMMATEURS



La responsabilité première de la protection de la santé des citoyens, et en particulier, des systèmes de soins de santé, incombe aux États membres. L'Union européenne a toutefois un rôle important à jouer dans l'amélioration de la santé publique, la prévention et la gestion des maladies, l'atténuation des sources de danger pour la santé humaine et l'harmonisation des stratégies des États membres en matière de santé publique.

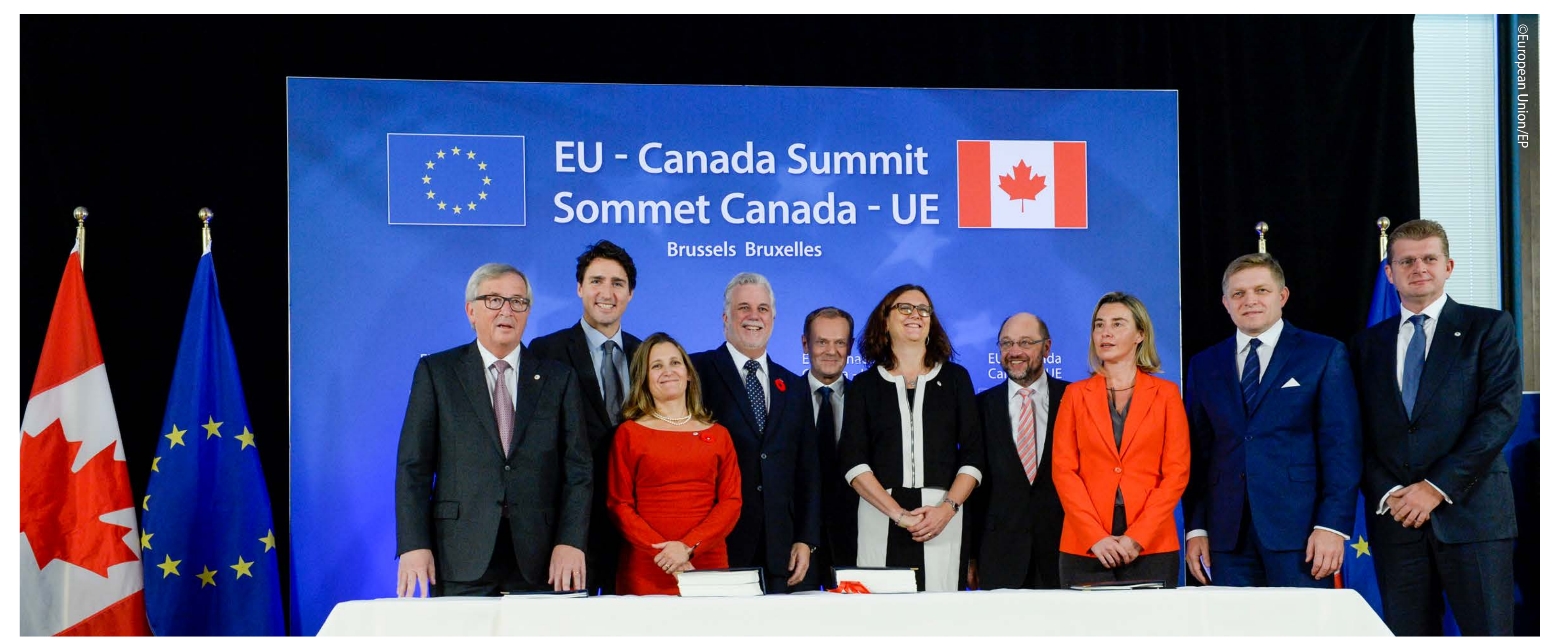
L'EMPLOI DES JEUNES, UNE PRIORITÉ



Pour lutter contre le chômage élevé chez les jeunes, l'ensemble des pays de l'UE ont pris l'engagement de veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier d'une offre de qualité pour un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois suivant la perte de leur emploi ou la fin de leurs études : il s'agit de la Garantie pour la jeunesse, créée en 2013.



SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE



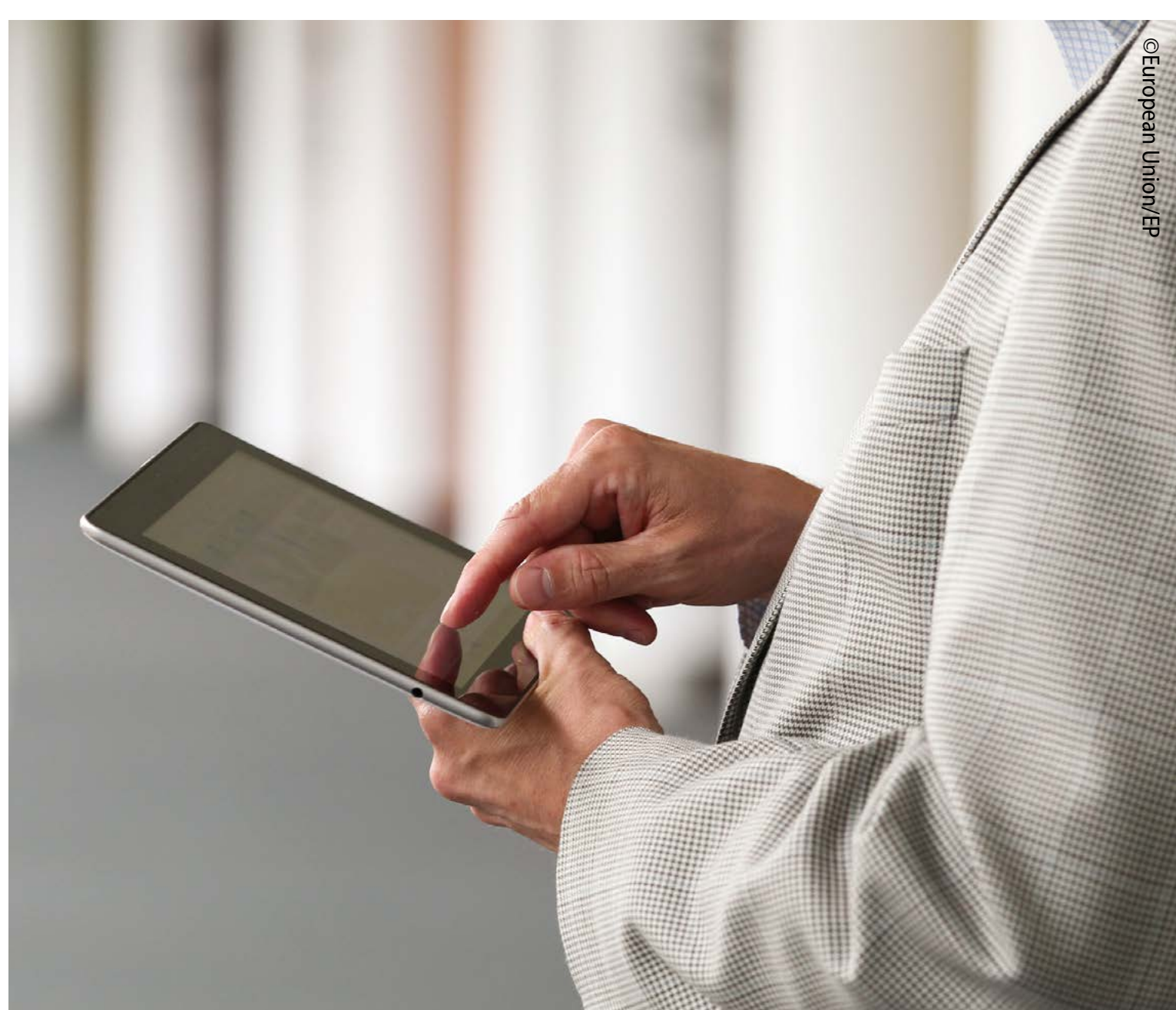
Le Parlement européen donne son accord sur toute nouvelle adhésion à l'Union et aux accords internationaux. Ainsi, il a adopté en 2017 l'accord économique et commercial global (CETA) entre l'UE et le Canada, qui vise à stimuler les échanges de biens et de services ainsi que les flux d'investissement.

Les accords commerciaux de l'Union européenne



LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les nouvelles technologies permettent de garder contact plus facilement mais peuvent aussi menacer notre vie privée. C'est pourquoi le Parlement a souhaité réviser la législation concernant la protection des données afin de s'assurer que les citoyens gardent le contrôle sur leurs informations personnelles tout en fixant une cohérence juridique pour les entreprises. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a été adopté le 27 avril 2016, après quatre ans de négociations.



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

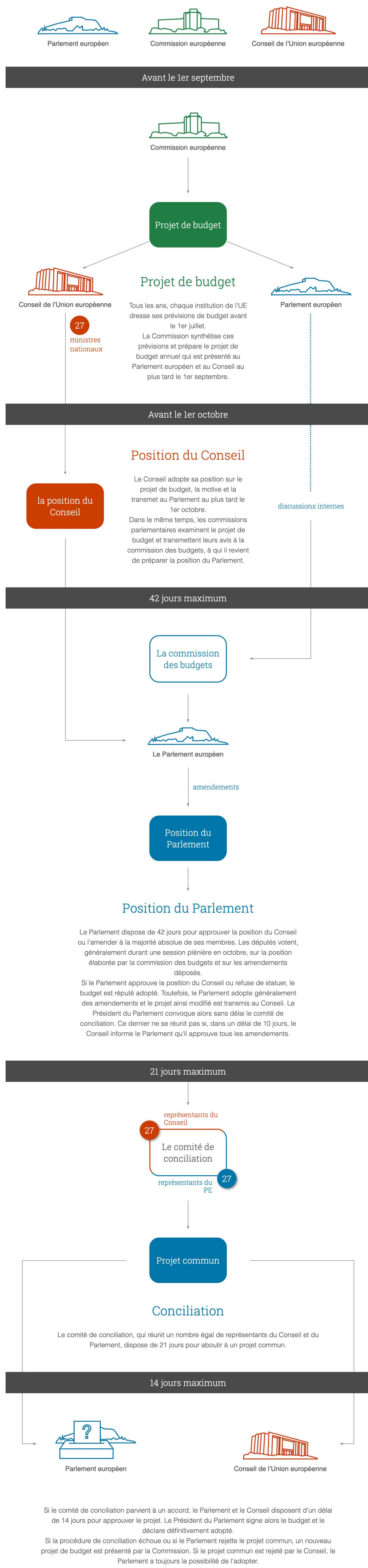
[parlement.europeen.france](https://www.facebook.com/parlement.europeen.france)
[PE_FRANCE](https://twitter.com/PE_FRANCE)
[parlementeuropeen](https://www.instagram.com/parlementeuropeen)
[parlement-europeen-en-france](https://www.linkedin.com/company/parlement-europeen-en-france)
[BIPEFrance](https://www.youtube.com/channel/UCBIFeFr)

LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET BUDGÉTAIRE SUR LES AUTRES INSTITUTIONS

À travers ses débats, ses résolutions, ses rapports et les questions parlementaires adressées aux autres institutions, le Parlement exerce un contrôle sur les autres institutions de l'UE et influe sur les orientations politiques de l'UE. Il institue également des commissions d'enquêtes temporaires chargées d'enquêter sur les infractions au droit communautaire ou sur les allégations de mauvaise administration dans l'application du droit de l'UE.

AUTORITÉ BUDGÉTAIRE

Sur proposition de la Commission européenne et après négociations avec le Conseil représentant les États membres, le Parlement adopte le budget qui finance les politiques de l'Union européenne. Chaque année, la Cour des Comptes présente un rapport annuel sur le budget de l'année précédente soit au Conseil soit au Parlement européen. Ce dernier, en votant ou en rejetant la décharge budgétaire, approuve ou non la façon dont la Commission européenne a géré le budget européen.



Le Parlement européen exerce un **contrôle politique sur la Commission européenne**. La composition de cette dernière est liée aux résultats des élections européennes. Le Parlement élit le Président de la Commission et auditionne les candidats aux postes de commissaires. Enfin, il peut amener la Commission européenne à démissionner en votant une motion de censure.

Le Président du Parlement européen a le droit d'intervenir au début de chaque Conseil européen pour exposer la position du Parlement sur les sujets abordés par les Chefs d'État et de gouvernement.

De même, le Parlement a le pouvoir de présenter des recours devant la Cour de justice en cas de violation d'un traité par une autre institution (Conseil ou Commission) ou si elles ont agi d'une manière incompatible avec l'esprit de la législation européenne.

Enfin, le Parlement doit être consulté avant que le Président, le Vice-président et le Directoire de la Banque Centrale Européenne (BCE) soient nommés par le Conseil européen.

Pouvoir législatif



Le Parlement, avec les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, est chargé d'adopter la législation de l'Union.

Dans le cadre de la procédure législative ordinaire, les deux institutions agissent sur un pied d'égalité en tant que colégislateurs. Dans certains cas particuliers, d'autres procédures peuvent s'appliquer.



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

[parlement.europeen.france](https://www.facebook.com/parlement.europeen.france)
[PE_FRANCE](https://twitter.com/PE_FRANCE)
[parlementeuropeen](https://www.instagram.com/parlementeuropeen)
[parlement-europeen-en-france](https://www.linkedin.com/company/parlement-europeen-en-france)
[BIPEFrance](https://www.youtube.com/channel/UCBIFRance)

LA PROMOTION DES VALEURS ET LE SOUTIEN DES INITIATIVES CITOYENNES

Le Parlement européen a institué divers Prix pour récompenser des citoyens de tous horizons (jeunes, associations, professionnels du cinéma, etc..) qui promeuvent l'idée et l'identité européenne et contribuent à une meilleure compréhension des institutions ou des politiques européennes. Le Parlement européen met en oeuvre plusieurs programmes à destination des jeunes et organise des événements au plus près des citoyens.

PRIX SAKHAROV POUR LA LIBERTÉ DE L'ESPRIT

Ce prix, créé en 1988, récompense des personnalités ou des organisations exceptionnelles qui luttent contre l'intolérance, le fanatisme et l'oppression. A l'instar d'Andreï Sakharov, physicien nucléaire soviétique et militant pour les libertés civiles, les lauréats témoignent combien il faut de courage pour défendre les droits de l'homme et la liberté d'expression.

Derniers lauréats : l'opposition démocratique en Biélorussie (2020), Ilham Tohti (2019), Oleg Sentsov (2018), l'Opposition démocratique au Venezuela (2017), Nadia Mourad et Lamiya Aji Bachar (2016).



LUX - LE PRIX CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉEN DU PUBLIC

« Construire l'Europe, c'est aussi plaider pour la diversité des cultures et soutenir les métiers de la création ». C'est à cet objectif ambitieux que s'est attaché le Parlement européen en créant en 2007 le Prix LUX (Lumière) afin de soutenir, à travers lui, le cinéma européen. Il récompense une oeuvre illustrant particulièrement bien l'universalité des valeurs européennes, la diversité culturelle et le processus de construction continentale. Les films « Dieu existe, son nom est Petrunya » de Teona Strugar Mitevska (2019), « Woman at war » de Benedikt Erlingsson (2018), « Sami » d'Amanda Kernell (2017), « Toni Erdmann » de Maren Ade (2016) ont par exemple été récompensés.

PROGRAMME « ÉCOLE AMBASSADRICE DU PARLEMENT EUROPÉEN » (EPAS)

Le programme « École ambassadrice » a pour objectif de donner aux jeunes des établissements scolaires et professionnels des 27 États membres la possibilité d'approfondir leurs connaissances du Parlement et de l'UE en général, d'appréhender leurs droits en tant que citoyens européens et de comprendre comment ils peuvent participer à la vie démocratique de l'Union. En France, en 2020, 104 lycées professionnels participent à ce programme.

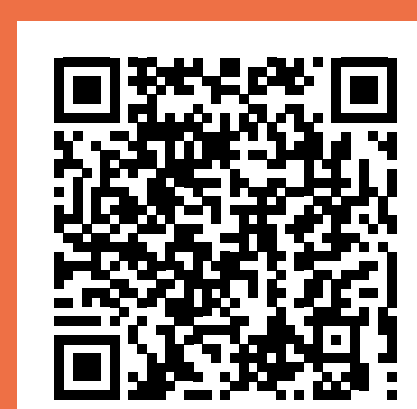


PROGRAMME EUROSOLA

Créé en 1990, le programme « Euroscola » est une manifestation qui se déroule au siège du Parlement européen à Strasbourg. Des lycéens des 27 États membres de l'UE sont sélectionnés et se glissent dans la peau de députés européens le temps d'une journée. Les élèves interviennent dans les débats en séance plénière et en réunions de commission. Ils votent sur des résolutions relatives à des problèmes d'actualité, tout en mettant à l'épreuve leurs connaissances linguistiques et en nouant des liens d'amitié avec leurs homologues de l'Europe entière.

LE 9 MAI, JOURNÉE DE L'EUROPE

Chaque année, le Bureau en France du Parlement européen organise des événements à l'occasion de la Journée de l'Europe le 9 mai. À Paris, en partenariat avec la Mairie, un village européen regroupe les institutions européennes, les associations, les ONG et les think tanks pour offrir aux citoyens des animations ludiques et pédagogiques sur les thèmes de la construction européenne. Et un peu partout en France, en partenariat avec les relais d'informations sur l'Europe, le Bureau contribue à l'organisation de manifestations européennes.



Tous les ans, le Parlement décerne des prix qui récompensent des réalisations dans le domaine des droits de l'homme, du cinéma, de l'engagement des jeunes et de la citoyenneté.



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

[parlement.europeen.france](https://www.facebook.com/parlement.europeen.france)
[PE_FRANCE](https://www.youtube.com/PE_FRANCE)
[parlementeuropeen](https://www.instagram.com/parlementeuropeen)
[parlement-europeen-en-france](https://www.linkedin.com/company/parlement-europeen-en-france)
[BIPEFrance](https://www.youtube.com/BIPEFrance)

LE FUTUR EST ENTRE VOS MAINS

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

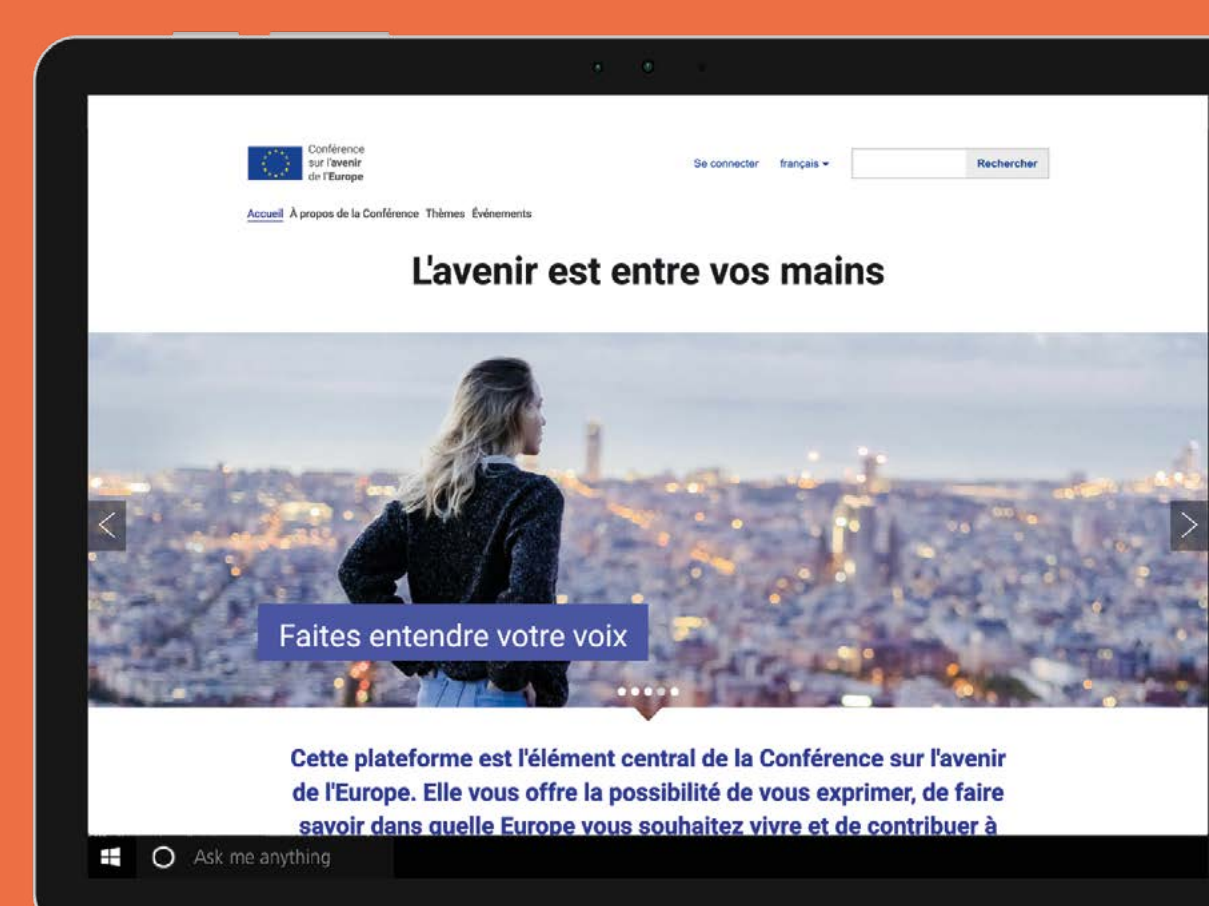
Le 10 mars 2021, le président du Parlement européen, David Sassoli, le Premier ministre portugais, António Costa, qui représente le Conseil de l'UE, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ont signé la déclaration commune sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Son objectif : donner aux citoyens un rôle plus important dans l'élaboration des politiques de l'UE et leur permettre de partager leurs idées sur l'Europe de demain en prenant part à des événements et des débats organisés aux quatre coins de l'UE et en ligne via la plateforme numérique multilingue «futureu.europa.eu».



Faites entendre votre voix

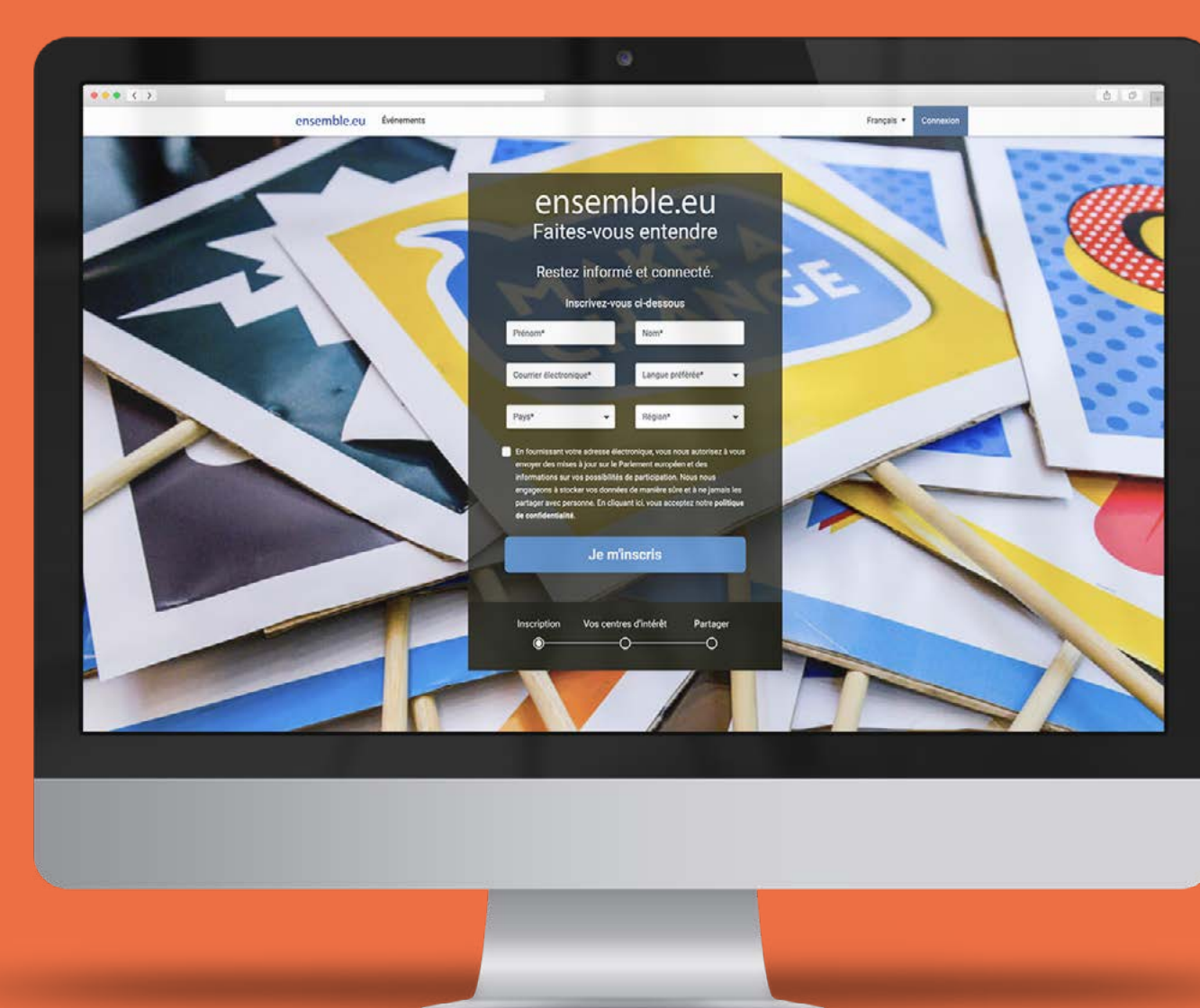
Conférence
sur l'avenir
de l'Europe

futureu.europa.eu
#L'AvenirVousAppartient



REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ

Parce que tous les citoyens peuvent s'investir dans la vie démocratique, le Parlement européen a créé une communauté paneuropéenne «Ensemble.eu». Que ce soit en vous impliquant dans le processus politique ou en contribuant à promouvoir l'importance du vote, vous pouvez aider à façonner l'Europe que vous voulez et choisir votre futur. Alors, vous aussi rejoignez la communauté pour agir.



ensemble.eu
Rejoignez la communauté.
Exprimez-vous !



Parlement européen



Parlement européen
Bureau de liaison
en France

288, boulevard St-Germain
75007 Paris Cedex 07 – France
+33 01 40 63 40 00 (FR)
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/france/fr/

parlement.europeen.france
PE_FRANCE
parlementeuropeen
parlementeuropeen-en-france
BIPEFrance